

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR AN :

ÉPINAL 10 f. 50

DÉPARTEMENT 11 »

FRANCE, le semestre 5 50

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires . . . 40 c.
Orlinaires . . . 20 c.
Réclames . . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉRIER, rédacteur-gérant, à Épinal, rue du Doyen.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE, — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIS, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire.

Épinal, le 2 Février 1850.

La semaine parlementaire.

L'assemblée législative a transformé en loi le décret de déportation. La discussion a duré quatre séances orageuses, passionnées, interrompues par les récriminations et les insultes que s'adressaient la révolution et la contre-révolution.

C'est la contre-révolution qui a orné de ce trophée nouveau le hideux arsenal des lois répressives et dictatoriales ; c'est la révolution qui a lutté sans espoir, mais sans faiblir pour obtenir justice.

« Les insurgés de juin étaient des anarchistes furieux, adeptes des théories anti-sociales, et conspirant l'incendie, le massacre et le pillage, » disait l'économiste Léon Faucher.

« Ces calomnies, répond Jules Favre, égarèrent les intelligences alors que durait le combat ; mais depuis, nulle trace de complot, nulles preuves de ces terribles accusations qui firent répandre tant de sang, n'ont pu être produites. Je vous défie de les produire.... Et si cela était, leur refuseriez-vous des juges ? »

Des juges ! des juges ! réclamait à grand cri le parti révolutionnaire.

« Les transportés sont, pour la plupart, des repris de justice, des perturbateurs incorrigibles ; la justice ordinaire serait plus rigoureuse pour eux que les commissions administratives et militaires qui ont examiné, révisé leurs dossiers avec la plus bienveillante indulgence, » disaient MM. Bedeau, Lacaze, Monnet, Denjoy, de Crouseilles.

« Mais tant qu'ils ne sont pas condamnés, tant qu'un débat public n'a pas fait ressortir le crime, vous n'avez pas le droit de les traiter en coupables. Parce que vous êtes la majorité, vous les transportez ; mais la loi présume l'innocence des inculpés qui ne sont pas jugés. »

Ainsi s'écriaient MM. Lagrange, Boyssset, Barault, Testelin, Crémieux, Charras, Pelletier, Benjamin Raspail. Et la gauche tout entière s'écriait avec eux : Des juges ! Donnez-leur des juges !

Poussée à bout, la droite a jeté à la face de la révolution les sanglants souvenirs de 95. La droite a défendu la loi comme révolutionnaire, ne voyant, dans la grande révolution, que ses lois dictatoriales et le sang de ses échafauds. « Qu'ont fait vos pères en 95 ? Qu'ont fait

certains républicains en 1848, demandait-on, à la gauche ? »

Jules Favre, le député de Lyon, cette cité presque anéantie par la terreur, Jules Favre, l'accusateur de Louis Blanc à la Constituante, et le constant adversaire des socialistes, Jules Favre, a relevé le défi.

« C'est dans le deuil de nos familles que nous, fils de la première république, nous avons appris à haïr l'arbitraire ; et quant à l'appui prêté à la contre-révolution par des républicains trompés, ils le lui ont refusé quand ils ont découvert la calomnie. »

« Cette loi est une loi de justice nationale, a dit M. Baroche. »

« Cette loi est une loi de mort ; c'est le rétablissement de la guillotine, a répondu Pierre Leroux. »

Cette loi, a-t-on répété, « est la condamnation de l'ordre social qui ne peut subsister qu'en s'appuyant sur les baïonnettes et en refusant à ses ennemis vaincus des juges. »

Epuisée par cette discussion, l'assemblée n'a prêté qu'une attention distraite à la proposition Baraguay-d'Hilliers, sur l'école polytechnique. Constatons seulement que certains défenseurs de la transportation avaient invoqué le respect dû aux décrets de la constituante ; or la proposition Baraguay a pour but d'abroger un décret de l'assemblée constituante.

Mais il s'agit d'un décret inspiré par l'esprit démocratique et non par la peur ; d'un décret de justice et non de nécessité !

Le décret sera abrogé ; la transportation sera maintenue.

L'assistance publique de M. Thiers.

M. Thiers vient de déposer le rapport qu'il a été chargé de faire au nom de la commission de l'assistance publique. Ce néo-républicain trouve qu'il n'y a rien de mieux à faire que ce qu'a déjà fait la monarchie ; comme à la commission des finances, comme partout, il conclut au *statu quo*. Ce n'est point qu'il n'ait été ému de l'étendue des maux dont il nous a tracé la longue histoire, mais il sent l'impossibilité de les guérir et il ne veut point s'aventurer dans les chimères des idées nouvelles. D'ailleurs, dit-il, toutes ces questions sont compliquées ; elles exigent des études profondes, des examens consciencieux auxquels la commission n'a pu encore se livrer entièrement, et, avant de présenter un projet de loi sur cette matière intéressante, il convient

de descendre du grenier, où ils étaient relégués, les portraits des ancêtres, convives peu coûteux au banquet avare.

Cette burlesque aventure a fait frémir les parchemins de l'aristocratie qui s'est vue le jouet d'une mystification. Il a été néanmoins décidé, en comité héraldique, que des lettres de naturalisation seraient conférées aux deux époux, par application du proverbe espagnol, *qu'il vaut mieux enrichir un vilain, que de déshonorer un noble*.

La sentence s'est en conséquence bornée à infliger à l'écusson nouveau-né, pour son entrée dans le grand monde, la figure de deux tendelins, ornés d'une couronne de houblon.

Un événement analogue a encore éveillé la malignité publique et aiguisé les traits de l'épigramme. — Il s'agit d'un trombola, procurée par la munificence d'un négociant qui a trouvé le moyen de faire de son portefeuille le thermomètre de sa considération. — Dans cette réunion musquée, la toilette se trouvait assortie aux positions. — Les notabilités nobiliaires, judiciaires, financières, administratives y figuraient dans le costume qui traduisait leur pensée intime. — La noblesse s'y faisait remarquer par le chapeau *Chambord*, surmonté d'une gueule de lion. — Moins prétentieuse, une créature du

que l'assemblée discute préliminairement les considérations qui lui sont présentées.

Ainsi le mal est immense ; il ne peut durer longtemps qu'au détriment de la société entière ; il menace de s'agrandir et d'envahir la nation comme un chancre hideux ; et les habiles du pouvoir qui s'attribuent le monopole de la science, du dévouement, de l'éducation, en un mot de toutes les forces sociales, ne savent trouver que des palliatifs qui font de la misère une profession patentée.

M. Thiers a parcouru le cercle des misères de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et ce tableau lamentable ne lui a point inspiré la pensée de prévenir une partie des maux qui ne proviennent évidemment que de notre vicieuse organisation sociale. Il se contente de les signaler et d'indiquer le remède qu'il croit propres à les adoucir.

Pour l'enfance, les tours, les bureaux de nourrice, les sociétés de maternité, les crèches, les salles d'asile, la surveillance des enfants dans les manufactures, l'emprisonnement pour les jeunes détenus et une loi sur l'apprentissage. Toutes ces institutions ont besoin d'être complétées ou perfectionnées.

Pour l'âge mûr, M. Thiers repousse les établissements de crédit qui pourraient mettre les capitaux à la portée de tous les ouvriers de villes comme des campagnes, et le crédit foncier telle qu'on voudrait l'établir à l'imitation de l'Allemagne. Il repousse formellement « les associations qui ne se fonderaient qu'avec un capital fourni par l'État, et il espère peu des autres parce qu'elles ne présentent pas un principe d'action suffisant. » Comme on le voit, c'est toujours une fin de non-recevoir pour le travailleur. Tout pour le capital, rien pour le travail. Toutefois, il regarde les sociétés de secours mutuels comme le moyen d'assistance le plus naturel. Le gouvernement prépare une loi pour mieux en régler le régime. Gare aux travailleurs !

Une loi a été également préparée sur les logements des ouvriers.

M. Thiers préfère pour l'homme arrivé au terme de sa carrière les caisses d'épargne aux caisses de retraite. Nous sommes de son avis dans les conditions actuelles des choses ; car le second mode d'économie ne pourrait être que forcé, et il serait alors absurde et impraticable.

Enfin restent pour la vieillesse les hospices et les hôpitaux dont les ressources ne peuvent se développer à

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

Saint-Dié, janvier 1850.

CHRONIQUE DE DÉCEMBRE.

La réaction fructifie. — Elle a réhabilité ses personnages. — La bravoure a succédé à la peur. — Le superbe a effacé l'humilité. — Remis en possession des jouissances que février lui avait un instant ravi, elle prélude à l'année qui lui sourit, par l'ivresse des plaisirs. — Les danses, les collations répondent à l'assistance publique. — Du reste, s'il y a fête et abondance au logis, bien mal appris, qui viendrait rappeler que le prolétaire n'a en perspective que la misère.

Mais dans ces tournois où la banknote le dispute au blazon, des scènes grotesques réjouissent par fois le modeste bourgeois déshérité du faire-part.

Voici une première chronique, propre à exciter la malignité publique. Lecteur, pour y croire, arme-toi d'une foi robuste.

Le vrai n'est pas toujours vraisemblable. — Un parvenu que la parcimonie de son père et un mariage ont mis à l'aise vient, dit-on, sans préméditation aucune, de

volonté, que le peuple a en aversion. M. Thiers promet quelques modifications utiles.

Voilà le cercle entier que le rapporteur a parcouru. Comme on le voit, ce n'est point par l'invention que M. Thiers brille. C'est partout et toujours l'application de cette maxime : *il faut qu'il y ait des pauvres*. Que doit penser l'auteur bien connu de ce petit livre : *l'extinction du paupérisme*? Mais à quoi bon rappeler un importun souvenir? M. Louis-Napoléon médite dans son bienheureux Elysée cette question éminemment gouvernementale posée par Richelieu : *jusqu'à quel point il faut que le peuple soit dans l'aisance*? Ce sont les pauvres qui font les riches, ce sont les pauvres qui font les gros budgets, qui nourrissent les oisifs, qui sont les valets des grands, qui se font tuer pour les rois ou les princes; vous le voyez bien, il faut toujours des pauvres.

C'est cet heureux état de paupérisme que le fatras philanthropique de M. Thiers veut entretenir en faisant de la charité une législation de par le gouvernement. Le déshérité recevra quelques miettes du banquet social où il ne lui sera permis de venir qu'en mendiant; mais M. Thiers et tous les viveurs du pouvoir, de la banque et du budget continueront, au milieu de leur abondance, à se dire les bienfaiteurs du genre humain.

De l'affranchissement.

1^{er} ARTICLE.

Affranchissement? C'est un mot qui n'aurait dû être écrit dans aucune langue, n'avoir de valeur chez aucun peuple, car s'il a fait la honte des uns, il a fait aussi le malheur des autres. C'est l'asservissement qui a créé l'affranchissement. Sans crime, inutile serait l'expiation. Le premier homme, qui a cherché à ravir à son profit la liberté à son semblable, a commis le plus grand forfait qui se puisse imaginer, car la liberté, don de Dieu seul, n'a jamais pu être le patrimoine de quelques-uns; de même l'homme qui ne ferait rien pour ressaisir une liberté perdue, commettrait la plus grande lâcheté que les annales sociales puissent enregistrer. Aussi, partageant l'opinion de certains penseurs, appellerons-nous *fatalité, malheur* attaché à l'état social, la tendance de certains hommes à s'y montrer constamment dominateurs, tandis qu'à côté d'eux il en est d'autres pour lesquels les mots esclave, serviteur, n'ont rien de révoltant.

D'après ce principe de droit naturel, que la liberté est *inaliénable*, l'affranchissement n'est pas ainsi que l'ont prétendu quelques soi-disant philosophes ennemis de l'humanité, une indépendance que l'on octroie, mais bien le retour de toute condition servile, de tout assujettissement contre nature, à l'état normal. — Si la liberté est un bien que nul n'a le droit de ravir ni de conférer, l'homme opprimé par l'homme devrait toujours prouver, dans ses moments lucides, qu'il ne faut attendre de personne, mais bien s'approprier soi-même ce qui est commandé par le code humain comme le plus saint des devoirs.

Ceci posé, nous allons parcourir les diverses phases de l'affranchissement, en suivant la marche gradative que l'histoire nous indique dans les nombreuses manifestations des opprimés de tous les temps. La plupart des publicistes, Gratius entr'autres, font remonter aux rapports des temps barbares, entre le vainqueur et le vaincu, l'origine du droit de propriété sur les personnes. Cette opinion paraît assez juste, car le ressentiment de peuplades ignorantes, armées les unes contre les autres,

tarif indirect était coiffée du chapeau *Joinville*. — Le tablier maçonique, converti en chamois, abritait du froid une dame connue par ses excentricités nerveuses; et la vénérabilité de son chaste époux. Un magistrat avait drapé ses espérances dynastiques dans l'accoutrement de Malesherbes. — Un banquier forain, baptisé par l'usure, se cabrait sous le harnais Malthus. — Le piano vibrait sous une main frémissante des sons sympathiques aux individualités réunies pour le salut commun de leurs jouissances. — Les retraites de Moscou et de Waterloo donnaient la main à la Parisienne. — La fraternité avait fait pacte d'alliance avec 1813, 1830 et 1848. — Le Chypre et le Jamaïque ont dignement couronné cette œuvre de courtoisie chevaleresque de l'homme du comptoir. — O jour néfaste! Quand le sommeil eu calmé l'agitation fébrile des sens, la réflexion qui fait justice de l'étourderie apprend aux enfants de Thémis, que ce Mécène si aimable et si généreux a trafiqué de la misère et fait pour cette peccadille... de la prison. — Le négociant maladroît avait, dans ses spéculations, franchi la limite du correctionnel. — Il avait, dans un moment de disette, mêlé, outre mesure, de la severole à sa farine marchande. — Compromis dans sa

avidité de butin, n'ayant qu'un sentiment, celui de leur conservation, augmenté encore par un immense désir de possession et de jouissance, le ressentiment ne devait plus connaître de bornes après la victoire. Aux yeux de gens dont la colère et la passion détruisaient toutes les notions du juste et de l'injuste, la victoire était le mot, la chose qui justifiait tout, pillage, destruction, asservissement. Aussi voyons-nous l'esclavage corporel tel qu'il fut parmi nous aux premiers jours de la féodalité, tel que la civilisation s'étonne de le trouver encore dans une partie du nouveau-monde, faire partie du droit des gens, du droit social chez presque tous les peuples de l'antiquité. Toutefois, la plupart d'entr'eux comprirent ce qu'aurait de menaçant pour la sécurité des citoyens un mode d'esclavage, *celle de chaînes éternelles*, ne connaissant *d'autre fin, d'autre issue que la mort ou la révolte*, et ils créèrent l'affranchissement octroyé, soit par la législation, soit par la coutume. L'orgueilleuse Sparte, seule, se refusa à ce léger adoucissement au sort des esclaves, et plus tard nous verrons combien elle faillit payer cher une rigueur que rien ne saurait faire excuser.

A. QUILLOT.

(La suite à un prochain numéro.)

Le *Charivari* traduit en ces termes la loi de M. Parieu sur les instituteurs :

« Art. 1^{er}. L'instruction primaire est supprimée.
» Attendu que, pour devenir heureux, le peuple — des campagnes surtout — a besoin d'être idiot, et que l'ignorance, les préjugés, la superstition et les loup-garous font la force des gouvernements basés sur les encycliques du pape et sur la stabilité des principes de l'ancien régime;

» Décrète :

» Les instituteurs seront remplacés dans toutes les communes par des gendarmes qui ne sauront ni lire ni écrire, et qui apprendront aux enfants et aux adultes à payer les impôts, à se dénoncer les uns les autres, et, en un mot, à se rendre dignes d'être Cosaques un jour à venir.

» Quant aux instituteurs actuellement en fonctions et qui seront destitués en masse, on acceptera leurs services en qualité de mouchards — à des prix modérés. Ceux qui refuseront de s'enrôler, on les fera mourir de faim dans des endroits écartés, afin qu'ils n'empêchent pas les habitants de leurs mauvaises doctrines. »

Chronique locale.

Voici les votes des représentant des Vosges sur l'amendement de M. Sauteyra, ainsi conçu :

« Tous les individus dont la transportation a été ordonnée en vertu du décret du 27 juin 1848 par suite des décisions des commissions instituées par le pouvoir exécutif rentrant dans le droit commun, et après instructions judiciaires, seront renvoyés devant le jury ou mis en liberté. »

Absents : MAURICE AUBRY, RAVINEL.

Pour : M. FOREL.

Contre : MM. BUFFET, FEBVREL, HUOT, HOUEL, PERREAU, RESAL.

PROCÈS DU PEUPLE VOSGIEN.

500 fr. d'amende.

C'est samedi neuf février, que nous comparâtrons devant les juges composant le tribunal correctionnel d'Epinal. Ils auront à statuer sur l'appel par nous interjeté du jugement du tribunal de police correction-

nel, il a voulu se réhabiliter en faisant assister la magistrature, qui l'a condamné, à une fête qui est un défi jeté à la moralité publique, ce qui fait dire au prolétaire, dans son argot pittoresque, que bien des gens ont le cœur au ventre. — L'opinion dont chacun est justiciable, quelque soit la place qu'il occupe, ne peut, en effet, s'armer d'un langage trop sévère contre cet oubli des règles de la plus vulgaire délicatesse.

A côté des réjouissances multipliées, qui semblent être le monopole de l'aristocratie, la classe bourgeoise compte quelquefois les siennes. — Un ci-devant jeune homme, vert galant, en est depuis vingt ans l'apôtre et le régulateur. — Ses efforts, pour placer deux classes essentiellement antagonistes sous le même pavillon, ont été vains. — Ce problème, que la peur de février avait momentanément résolu, est retombé à l'état d'équation. — Mais j'anticipe; le dernier coup d'archet racontera les épisodes intéressants des trois bals donnés aux pauvres.

L'épidémie des croix de la Légion-d'Honneur doit, dit-on, passer par notre ville et faire des victimes, dont je me réserve de faire, l'heure venue, l'épithète. — Chacun redouté le fléau, si ce n'est notre maire, que l'on dit muni d'un préservatif.

nelle de Remiremont, qui nous a condamné à 300 fr. d'amende et aux dépens, pour une contravention à l'article 6 de la loi du 18 juillet 1828.

Nous serons défendu par M^e Legros du barreau d'Epinal.

A M. le maire d'Epinal.

Epinal, 29 janvier 1850.

Monsieur le maire,

Depuis le 30 janvier 1848, j'ai fait, sans interruption, partie de la compagnie de pompiers. C'est en vain que j'ai espéré jusqu'à ce jour voir enfin se rétablir l'ordre et l'union troublés depuis quelque temps parmi les citoyens et les amis qui composent cette compagnie si utile.

Je me vois donc obligé de donner ma démission que je vous prie de vouloir bien accepter, et soyez persuadé du zèle que je mettrai toujours à me rendre utile en cas de sinistre.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien rendre compte de ma détermination à M. Beaurain, capitaine commandant de ladite compagnie de pompiers, dont je me sépare avec le plus vif regret, par suite de difficultés qu'il ne m'a pas été possible de surmonter.

Recevez, M. le maire, mes salutations respectueuses.

CALIN.

Ex-capitaine en 2^e de la compagnie de pompiers.

Par arrêté en date du 24 janvier, M. le maire de la ville d'Epinal prescrit aux propriétaires des plantations qui bordent les chemins de grande communication et les chemins vicinaux ordinaires, de faire procéder, avant le 15 mars prochain, à l'élagage des arbres et haies bordant ces chemins, ainsi qu'au récépage des racines, à peine d'y voir procéder d'office à leurs frais, et de se voir en outre condamnés aux amendes et peines portées par l'art. 471 du code pénal.

Nous apprenons de source certaine que plusieurs membres de la députation des Vosges, à la tête desquels sont MM. Houel et Buffet, dont les prétentions à gouverner le département sont bien connues, s'occupent activement, auprès du ministre, du maintien à Epinal de M. Hun, conservateur des forêts, appelé dernièrement, par une décision ministérielle, à la résidence de Toulouse.

Notre correspondant ajoute même que M. le ministre aura probablement la main forcée par la députation, et que M. Hun obtiendra ce qu'il désire.

Nous serions loin de nous plaindre de cette insistance, si nous étions convaincus que MM. les députés prennent plus souci dans cette affaire des intérêts forestiers que de leurs intérêts électoraux... Mais M. le ministre, en envoyant M. Hun à Toulouse, avait probablement ses raisons pour l'éloigner d'Epinal, et nous ne pensons pas que ces motifs aient disparu devant les sollicitations de MM. les députés.

Ces tripotages, tristes souvenirs exhumés des plus mauvais jours de la Monarchie, contribuent plus que toute autre chose à désaffectionner le pays et à énerver le pouvoir.

Plusieurs députés ont refusé de s'associer à ces sollicitations qu'on peut, à juste titre, qualifier de gâchis électoral.

Toute la députation des Vosges assistait au bal de l'impartial président Dupin, M. Forel seul n'y figurait pas.

Notre police, de son côté, a compris le rôle qui lui est départi. — Elle fait ses preuves contre le socialisme, et sera bientôt à même de justifier de ses états de service, car le fléau qui a envahi notre cité a pris des proportions qui rendent le mal incurable et le remède inutile. — Une razzia faite au domicile de l'un de nos libraires, en procurant la saisie d'un seul exemplaire de l'*Almanach des proscrits*, démontre à l'autorité supérieure qu'elle a droit de compter sur le dévouement de ses agents.

Mais voici qui est plus grave, et qui fait l'objet de leurs importantes délibérations.

Au faubourg Saint-Martin, sur la route de Rambervillers, après une porte cochère, se trouve attachée une enseigne, où sont inscrits en encre rouge ces trois mots : *Petits livres rouges*.

L'innocente inscription a suffi pour les posséder du tarentisme. — Le haro étant inexécutable, le propriétaire a été invité à faire disparaître ces signes inquiétants de la tranquillité publique. — Celui-ci se moque... Le préfet aurait été consulté sur le parti à prendre. — Le dévouement nous prépare, selon quelques esprits, la surprise d'un moulin à vent.

EDOUARD. Tery

On dit, qu'après avoir rétabli l'impôt des boissons, condamné à la déportation les 468 insurgés ou prétendus insurgés, qui depuis près de 18 mois gémissent sur les pontons, messieurs les représentants des départements formant l'ancienne Lorraine, sentant le besoin de se féliciter réciproquement, se sont réunis le 28 de ce mois pour.... banqueter ensemble.

L'Espérance nous dira si c'est le cardinal Oudinot qui a dit le benedicite et récité les grâces.

Depuis quelques jours la garde nationale de Pompierre est sur pied nuit et jour. Le froid est si vif et la misère si grande, qu'un nombre considérable de personnes de Neufchâteau vont dans les bois voisins chercher de quoi se chauffer, ou vendent, pour acheter quelques vivres, le surplus du bois nécessaire à leur consommation journalière. C'est pour empêcher une trop grande dévastation dans ces bois, que la garde nationale de Pompierre s'est imposée ce service très-pénible.

M. Mathis (Dominique), cultivateur, a été élu maire de Gelvécourt.

M. Raoux, chef de bureau à la recette particulière de Neufchâteau, est nommé percepteur aux Planches, arrondissement de Poligny (Jura).

Nous avons donné dans notre dernier numéro le préambule d'un projet d'association que nous verrons incessamment réalisé dans la grande filature de Rupt. Les philanthropes propriétaires de cet établissement ne s'en tiennent pas là. Voici la lettre que nous recevons de l'un de leurs ouvriers :

Rupt, le 27 janvier 1850.

« Monsieur le Rédacteur,

« MM. Forel frères à Rupt, viennent d'organiser dans leurs établissements une association ouvrière. Mais comme ils comptent, eux, que sous la République, l'instruction doit être gratuite et obligatoire, ils viennent d'attacher à leurs établissements un instituteur qui, chaque jour, donnera deux heures de leçon aux enfants de leurs ouvriers. — De plus, un médecin viendra chaque semaine visiter les malades, et plus souvent s'il est nécessaire.

« Comme cette œuvre philanthropique, cet acte de républicain mérite une mention spéciale, je ne puis résister au désir de voir insérer ma lettre dans le Peuple Vosgien.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

CORDIER,

(ouvrier de MM. Forel frères.)

M. Marchal vient d'être nommé distributeur des postes à Allarmont, en remplacement de M. Voinsson, démissionnaire.

On a trouvé dans la forêt de Nossoncourt le cadavre du nommé Cuny, sourd-muet, demeurant à Thiaville (Meurthe). On attribue sa mort à l'intensité du froid.

Une fille, nommée Marie Chevalme, de la commune du Clerjus, prévenue d'infanticide, s'était évadée de la prison de Bains, où elle avait été déposée. Cette fille vient d'être arrêtée par un habitant de Saint-Loup, et réintégrée en lieu de sûreté.

La gendarmerie a arrêté et remis entre les mains de la justice le nommé Joseph Idoux, prévenu d'avoir soustrait une somme de 55 fr. et un pantalon au sieur Litique, cultivateur à Saint-Dié, qu'il servait en qualité de domestique.

« M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République, vient de disposer des 55,000 fr. qui forment le montant de son traitement depuis le 1^{er} avril 1849 jusqu'au 1^{er} janvier 1850, en faveur de placements à opérer par les soins des préfets de la Seine, de la Meurthe et des Vosges, et des membres du conseil de la société pour l'instruction élémentaire, au profit : 1^o Des élèves des écoles élémentaires communales de Paris; 2^o de l'école professionnelle de Callot, à Nancy; 3^o d'une famille du département de la Meurthe qui a perdu un de ses membres dans la catastrophe de Meudon, le 8 mai 1842; 4^o des écoles primaires communales du département des Vosges; 5^o de celles spécialement d'Epinal, de Mirecourt et de Chaumousey, et enfin des enfants patronnés par la société pour l'instruction élémentaire. »

C'est là, certes, un beau trait : mais pourquoi donc alors M. Boulay paraissait-il tant tenir à une augmentation d'appointements, et quelle nécessité de nous demander de l'argent pour nous le rendre ?

Un agriculteur publie un moyen employé par lui avec succès, pour chasser le charançon des greniers à blé.

Il fait chauffer un litre ou un demi-litre de goudron minéral liquide dans un vase de terre ou de fer blanc, et dès qu'il y a ébullition, ce goudron est déposé dans la grange ou le grenier à grain : l'évaporation fait disparaître à l'instant tous les charançons.

Cet agriculteur a fait enduire de ce goudron ses tombereaux ou voilières et les portes de ses greniers ou granges, il n'a pas depuis constaté la présence d'un seul charançon. (National de l'Ouest).

Nota. Nous adresserons sous quelques jours à nos abonnés un exemplaire de 16 pages in-8^o du discours de Victor Hugo.

Assemblée législative.

Séance du 30 janvier 1850.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BAROCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi relatif au haras de Saint-Cloud.

LE CITOYEN VAVIN (liquidateur de l'ancienne liste civile) demande l'urgence en présence du préjudice qu'entraînerait pour l'ancienne liste civile un plus long retard. L'assemblée, consultée, adopte l'urgence.

M. DE DAMPIERRE combat le projet qui aurait pour résultat de distraire de l'administration des haras, le haras de Saint-Cloud.

M. DE MULLIER se plaint qu'on néglige trop l'élément arabe.

M. LHERBETTE voudrait qu'on n'achetât que les produits d'excellente qualité.

M. DUMAS, ministre, soumet l'idée qu'il a déjà émise de la répartition des étalons de Saint-Cloud dans tous les haras.

M. RICHARD du Cantal, répond aux ministres.

Il est 5 heures, la séance continue.

Intérieur.

— On a distribué jeudi à l'assemblée le volumineux rapport de M. Thiers sur l'instruction publique. Ce rapport ne contient pas moins de 156 pages in-8^o d'impression. Nous faisons dans ce numéro un examen critique et complet de ce travail, qui n'est accompagné d'aucun projet de loi; mais qui a été exclusivement consacré à l'exposition des principes, qui ont dirigé et qui continueront à diriger la commission, dans la préparation des lois qui lui seront soumises.

— Les mouvements de troupes continuent dans Paris. Hier encore, le général Changarnier a passé une grande revue au Carrousel. Il y avait de toutes armes : artillerie, infanterie de ligne, chasseurs de Vincennes. Pendant tout le défilé, qui a eu lieu dans la rue de Rivoli, la circulation a été interrompue. Ce déploiement de forces, sans motif appréciable, jette dans Paris une certaine inquiétude. Nous n'y voyons, pour notre compte, qu'une parade bonne tout au plus à distraire les gamins et les généraux de la capitale.

— La politique extérieure s'embrouille de nouveau. Il serait question d'intervenir en Suisse pour obtenir d'elle l'expulsion des proscrits politiques qui s'y sont réfugiés.

Mazini, Félix Pyat et Boichot seraient plus particulièrement l'objet des vengeances royalistes.

La France républicaine céderait-elle aux vengeances des puissances absolutistes? L'élu du 10 décembre oublierait-il qu'il a profité, lui aussi, de la généreuse hospitalité de la Suisse?

— Nous nous demandons, et d'autres journaux ont déjà soulevé cette question, pourquoi le ministère retarde si longtemps le jour des élections à la législative, pour pourvoir au remplacement des représentants qui ont été frappés par la haute-cour de Versailles. Certes, il ne peut y avoir d'autre cause que la crainte de voir sortir de l'urne le nom de citoyens qui appartiennent à l'opinion démocratique. Nous le concevons, ça dû être un singulier désappointement pour tous les cajoleurs de l'Elysée, que d'apprendre la nomination faite par le département du Gard. Election résultant, non comme on a voulu le dire, de la division des voix du parti honnête et modéré, portant plusieurs candidats, mais bien élection faite à la majorité absolue des suffrages.

Cette leçon vous terrifie, vous tous qui d'abord avez accepté la République, puis qui ensuite, plus hardis, avez prétendu la tolérer jusqu'à nouvel ordre. Allez, allez, la campagne vous connaît et vous apprécie, vous ne serez plus crus d'après vos paroles, mais vous serez jugés d'après vos actes.

— On dit que la presse républicaine démocratique va offrir un banquet à Emile de Girardin, et qu'elle appuiera sa candidature aux prochaines élections de Paris.

Ce serait une bonne leçon à donner au gouvernement. M. de Girardin est un rude adversaire des mesures oppressives.

— La réaction poursuit ses victimes, — même les plus

humbles, — jusque dans leurs relations privées. Nous lisons dans le *Republicain du Nord* :

« On nous rapporte qu'un mineur, employé aux mines de Vicoigne, a été dernièrement remercié, sans qu'on lui ait donné d'autre motif de son renvoi que ses opinions républicaines. Vous croyez sans doute que le coupable trouvera ailleurs le pain de sa famille? Pas du tout. Une influence occulte, mais partie on sait d'où, le snit chez son nouveau maître, qui, à son tour, lui donne congé, quoi qu'il n'ait qu'à se louer de ses services. »

— La devise républicaine : *Liberté, Egalité, Fraternité*, a définitivement disparu des murs de l'Elysée-National. On a saisi l'occasion d'un badigeonnage, du reste très-nécessaire, pour faire disparaître de la demeure du président de la République la devise de la République. — C'est un mensonge de moins.

— Un juge de paix honnête et modéré, de l'arrondissement de Chartres, vient de faire faillite; il laisse plus de 200,000 fr. de dettes... Un juge de paix!... La réaction choisit, en vérité, fort bien ses magistrats!...

— On lit dans le *Patriote des Alpes* :

« M. Liotard, maire de Rives, suspendu de ses fonctions en vertu de l'état de siège, avait répondu à cette mesure par l'envoi immédiat de sa démission. Le 30 décembre dernier, le conseil municipal de Rives ayant à élire un successeur à M. Liotard, a de nouveau conféré les fonctions de maire à cet honorable citoyen, à l'unanimité moins deux voix. »

— Le canton de Montargis (Loire), avait à nommer un membre du conseil général. Le citoyen Sonesme, candidat démocrate, vient d'être élu à une grande majorité, malgré les efforts de la réaction.

— Dans la séance du 29, le président de l'assemblée nationale a donné lecture d'un long réquisitoire de M. le procureur-général de Bordeaux contre M. Marc-Dufraisse, pour contrevention à la loi électorale. Déjà ce magistrat, le citoyen Troplong, avait réquisitoirié contre le même représentant pour délit de presse; l'assemblée avait livré Marc-Dufraisse, la jury l'avait absous. M. le procureur-général espère donc être plus heureux cette fois.

— Un décret fixe à 40,000 fr. le traitement de M. le maréchal gouverneur des invalides.

50,000 fr. traitement de maréchal, plus 40,000 fr. font 90,000 fr. que coûte M. Jérôme Bonaparte aux contribuables.

Extérieur.

ITALIE. — VENISE. Ch. Pattorich, condamné à mort pour détention d'armes, a reçu sa grâce; il subira dix années de fers dans une forteresse. — F. Gianola, pour la même cause, est condamné à deux ans de fers dans une forteresse.

On a arrêté à Padoue plusieurs Italiens, entre autres l'abbé Barbaran, bibliothécaire des séminaires, le riche banquier Sarcore, le fils de l'ingénieur Bisacco, le pharmacien de S. Leonardo et le cafetier d'Antenor.

— On parle toujours de la rentrée prochaine du pape à Rome. — Mais au train où vont les choses, nous croyons, qu'avec une légère modification, la chanson de M. de Malbrougk lui est applicable.

» Il reviendra à pâques ou à la trinité,

» La trinité se passe, le pape ne revient pas...

NAPLES. — On écrit de cette ville qu'un prédicateur français nommé monseigneur de Verolles fait la merveille de la cour et des courtisans; il combat le socialisme et les idées anti-catholiques d'indépendance nationale.

Les autres nouvelles d'Italie sont si insignifiantes, que nous nous abstenons de les mentionner.

ALLEMAGNE. — BERLIN. La Gazette de Cologne nous transmet les dépêches télégraphiques qu'elle a reçues de Berlin, par voie télégraphique jusqu'au 27 janvier au matin.

Le parti constitutionnel a fait à la couronne d'immenses concessions.

La seconde chambre dans sa séance de jour du 26 janvier a adopté, avec quelques changements de rédaction, accepté par le gouvernement l'article IX (relatif au serment prêté à la constitution par les députés et les fonctionnaires); XIII (qui décide que l'examen de la légalité des ordonnances royales publiées dans les formes voulues n'appartient pas aux autorités, mais est exclusivement du ressort des chambres), XV (relatif au maintien temporaire de la loi électorale provisoire pour la seconde chambre).

Un amendement a été introduit par la discussion dans l'article X relatif à l'institution de la haute-cour de justice. Il a pour résultat d'asseoir ce tribunal sur le système du jury, dont le message n'avait pas parlé. Ainsi amendé, l'article a été adopté par la chambre et accepté par le gouvernement.

Dans une séance du soir, qui s'est prolongée jusqu'à minuit, l'article VIII relatif à la formation de la première chambre, a été repoussé par 216 voix contre 36. Par contre l'amendement proposé par le comte Arnim, qui décide que la pairie ne sera installée qu'en 1852, a été adopté à la majorité de 12 voix.

L'article VII a été adopté dans la forme proposée par le député Viebahn, portant que les projets de loi financiers et les budgets sont premièrement soumis à la seconde chambre, et que ces derniers doivent être par la première chambre adoptés ou repoussés dans leur ensemble.

L'article IV relatif aux *fidéi-commis* a été repoussé par 169 voix contre 146. L'amendement Piebahn concernant les *fidéi-commis* a également été rejeté.

Nous recevons aujourd'hui quelques détails sur les deux séances tenues par la seconde chambre de Berlin dans la journée et dans la nuit du 26 janvier. Elles n'ajoutent rien d'essentiel aux nouvelles que nous donnons plus haut.

— La *Gazette de Voo*s donne sur l'armée prussienne des détails qui ont leur intérêt. Le nombre total des troupes à appeler sous les armes, depuis l'automne dernier jusqu'au printemps prochain, est de 250,000 hommes. D'immenses préparatifs sont faits pour mobiliser, au commencement d'avril, tous les corps d'armée et les appuyer d'une forteresse.

MAGDEBOURG. — On écrit de cette ville, le 26 janvier : Hier, le prédicateur Sachse et le professeur Banse, le premier pour offense grave envers le roi, le second pour tentative d'insurrection, ont comparu ici devant les assises. Tous deux ont été acquittés par le jury. La sensation produite par l'issue de cette affaire, ne peut se comparer qu'à celle qui excita naguère à Berlin l'acquiescement de Waldeck. Les deux accusés ne sont pas seulement à la tête de la réunion formée pour la défense des droits populaires, ils sont ici les chefs de la démocratie, qui les comble en ce moment de félicitations et de marques de sympathie.

MUNICH. — La seconde chambre a terminé, le 25 janvier, la discussion de la loi sur les réunions et les associations. Cette loi a été ensuite adoptée à la majorité de 70 voix contre 55. La minorité est formée de la gauche et du centre gauche.

AUTRICHE. — VIENNE. Les journaux de Vienne nous font défaut. Nous apprenons seulement, par une correspondance adressée le 22 janvier à la *Gazette de Cologne*, que l'ordre a été expédié à deux régiments d'infanterie de l'armée du Vorarlberg de se mettre en marche pour Ulm et Rastadt.

HONGRIE. — Le primat de Hongrie vient d'adresser à tous les évêques diocésains une circulaire qui leur enjoint de dresser un tableau au moyen duquel on puisse reconnaître quels sont, parmi les ecclésiastiques, ceux qui, de gré ou de force, ont pris part à la révolution, et ceux qui sont restés fermes et inébranlables dans leur fidélité au gouvernement autrichien.

SUISSE. — Il y a eu à Berne une réunion nombreuse de délégués de tous les districts du canton pour déterminer l'impulsion à donner au mouvement électoral, en présence des intrigues aristocratiques et réactionnaires. Le président, M. Staempfli, a fait comprendre combien il était urgent que les libéraux concentrent leurs forces, s'ils voulaient déjouer les plans des ennemis de toute amélioration et de tout progrès. Diverses résolutions ont été prises, et elles assurent le triomphe de la cause populaire aux prochaines élections.

VARIÉTÉS.

Aux Paysans.

5^e Article.

EXAGÉRATION, RÉDUCTION ET PROPORTIONNALITÉ DE L'IMPÔT.

Mes chers paysans,

L'impôt est trop élevé ;

Il peut, donc il doit être réduit ;

Tel qu'il existe, il n'est pas proportionnel ; il faut qu'il le devienne ; comment le deviendra-t-il :

Voilà, je crois, la partie la plus importante de ce que je me suis engagé à vous prouver dans notre dernier entretien. Le reste viendra ensuite. N'allons pas trop vite et procédons par ordre, afin de ne pas nous embrouiller.

1^o L'impôt est trop élevé.

Oh ! pour le coup, je suis bien sûr que nous sommes d'accord. Il n'en est pas un seul parmi vous qui ne se plaigne que les contributions vont toujours s'augmentant d'année en année. A preuve que le père Gérard, mon voisin, s'est fâché tout rouge la semaine dernière et qu'il a dit de vilains mots au percepteur. — Le père Gérard avait tort. Ce n'est point au percepteur qu'il faut s'en prendre. Ce n'est point lui qui règle le chiffre de vos contributions, mais bien vos représentants. Le tout est de savoir vous entendre avec eux, quand vous les nommez. M'est avis que vous ne les avez pas très-bien choisis la dernière fois et que vous vous êtes joliment laissés entortiller. J'ai lu dans le journal qu'à l'exception de celui qui s'appelle Carlos Forel, ils ont tous voté pour le rétablissement de l'impôt des boissons. Essayez voir de ne plus les nommer au premier scrutin, vous verrez que la leçon leur profitera, à eux et à leurs successeurs.

Depuis tantôt trente-cinq ans, mes chers paysans, grâce à tous ces excellents représentants ou députés qui savent si bien faire de la générosité à vos dépens ; depuis trente-cinq ans, le budget n'a fait que croître et embellir. C'est comme chez Nicolet, toujours de plus fort en plus fort. Le premier budget de la restauration ne s'élevait qu'à huit cent vingt millions et demi. Le dernier budget de Charles X tournait autour du milliard. Pendant le règne de Louis-Philippe, sous ce bon

roi qui se servait de vos écus pour corrompre et gâter la France jusqu'à la moëlle des os, le budget prend des proportions colossales. Il s'enfle et s'enfle si bien qu'à tout moment il menace de crever. C'est qu'aussi il y a tant d'âmes et de consciences à acheter ! tant de journaux honnêtes à soutenir ! tant de députés complaisants à récompenser de leurs votes ! tant d'électeurs bien pensants à maintenir dans la bonne voie ! Paie, paie, mon pauvre Jacques Bonhomme. Mais au moins sache une bonne fois ce que t'ont coûté tous ces prétendus amis de la modération et de l'ordre.

Le budget de 1847, le dernier dont les doigts crochus du parti honnête de la monarchie se sont disputé les lambeaux, s'élève à un milliard cinq cent trente-deux millions environ. C'est donc, en trente-deux ans, une augmentation de sept cent millions. Je croyais, moi, pauvre ermite, simple et borné que je suis, que, si nous nous sommes jetés dans les bras de la République, c'était principalement pour mettre un holà à tous ces gaspillages. Je me trompais, hélas ! Le budget de 1849 est encore plus gros, plus gras, plus enflé, plus rebondi que tous ses frères aînés. Celui de 1850 marche au galop vers 1 milliard 700 millions.

Décidément l'impôt est trop élevé.

2^o Il est possible, il est facile, il est du devoir d'un gouvernement vraiment moral de réduire le chiffre de l'impôt.

Pour vous prouver, mes chers paysans, combien il est facile de vous décharger du lourd fardeau que l'impôt fait peser sur vos épaules, il me suffira de vous montrer du doigt le chemin que prennent vos écus. Vous tirerez alors la conclusion beaucoup mieux que je ne le ferais moi-même.

Depuis la chute de Napoléon jusqu'à la fuite de Louis-Philippe, vous avez payé au fisc la somme nette de 40 milliards 765 millions 29 mille 541 francs. Vous avez peut-être l'ingénuité de croire que la plus forte partie de cette somme a été employée à creuser des canaux, à construire des chemins de fer, à jeter des ponts, à endiguer des fleuves, à tracer des routes, à élever des monuments publics, à soutenir le commerce, à encourager l'agriculture, à développer l'industrie ; en un mot, à faire de la France la plus grande, la plus glorieuse et la plus heureuse nation du monde ? En ce cas, je me charge de vous tirer d'erreur.

Règle générale : Le pouvoir mange tout ce que l'impôt lui donne ; c'est l'emprunt qui alimente le budget des travaux publics et celui de l'enseignement. Ainsi, sur les 40 milliards que le fisc a perçus dans le cours de ces trente-deux années, deux milliards, mes chers paysans, deux milliards seulement ont été employés à des travaux d'utilité publique. Qu'en dites-vous ? Voilà un chiffre bien insolent et qui parle plus haut que tous les plus beaux raisonnements du monde. Mais que sont donc devenus les trente-huit autres milliards ? Ce qu'ils sont devenus ? Demandez-le aux rois et à leurs courtisans, aux ministres et à leurs valets, aux préfets et à leurs commis, aux évêques et à leurs chanoines, aux directeurs, inspecteurs, contrôleurs, percepteurs, receveurs, douaniers, policiers, géoliers et autres..... Demandez-le à cette multitude d'employés supérieurs et inférieurs, de tous grades et de toutes couleurs, qui s'abattent comme une nuée de corbeaux croassants et affamés sur le budget pour en dévorer la substance et en sucer la moëlle.

L'administration, la bureaucratie, la fonctionnerie, comme dit Timon : voilà l'une des plus larges gueules du monstre insatiable qui dévore les richesses de la France et qui boit à longs traits les sueurs du pauvre paysan. Ce n'est pas la seule. Comme Cerbère, le monstre en a plusieurs.

Il y a l'armée encore, cette armée de quatre à cinq cent mille hommes, qui nous a rendu de fameux services, n'est-il pas vrai, durant ces trente-cinq années d'une paix européenne non interrompue ? Quatre à cinq cent mille hommes plantés là, sur leurs membres, l'arme au pied, et qui nous mangent de quatre à cinq cent millions par an, uniquement pour nous procurer le plaisir de la parade et de la grande revue ! (Foin de ce plaisir-là ! il coûte trop cher). Cinq cent mille hommes qui ne demandent rien tant que de s'en retourner dans leur village pour ensemençer leur champ, émonder leur vigne, planter leurs pommes de terre, travailler de leur métier, et qu'on force à flâner, à bailler aux corneilles pendant les cinq ou six plus belles années de leur existence, à se gâter le corps et l'âme au contact de la vie de garnison ! Encore si nos illustres hommes d'état pouvaient nous dire à quoi ils destinent cette armée fabuleuse, quels services ils attendent de ces bataillons innombrables ?

Craignent-ils pour nos frontières ? — Mais il n'y a pas un roi, pas un despote, pas un tyran assez hardi ni assez fou pour les attaquer. La France aujourd'hui n'est pas épuisée comme en 1815. De derrière chaque sapin de nos patrioques montagnes, il y aurait un su-

sil braqué sur les cosaques, un rocher prêt à rouler sur les pandours. Le tigre russe et le chacal autrichien le savent : ils ne nous attaqueront pas.

Ou bien, ne serait-ce pas plutôt que les lauriers de l'oncle empêcheraient le neveu de dormir ? Le citoyen Louis, le héros de Strasbourg et de Boulogne, voudrait-il se servir de notre armée pour imiter Napoléon I^{er}, le héros d'Arcole et d'Austerlitz ? — Oh ! bien, alors, les occasions ne lui ont pas fait faute depuis quinze mois, au citoyen Louis. Là bas, de l'autre côté des Alpes, il y avait l'Italie, la noble et malheureuse Italie qui râlait son dernier soupir, étranglée sous la botte du farouche Radetzki. Sur les bords du Danube, il y avait la Hongrie, ce vieux boulevard de la chrétienté ; la Hongrie qui, trahie et non vaincue, se débattait dans les convulsions d'une glorieuse et suprême agonie ; la Hongrie qui n'est plus aujourd'hui qu'un cadavre dont les féroces lieutenants du jeune chacal autrichien s'arrachent les membres palpitants et se disputent les chairs ensanglantées. Sur le Rhin enfin, à une lieue de Strasbourg, à dix lieues du Donon où j'écris, il y avait le Grand-Duché de Bade et le Palatinat, dont les héroïques populations se levaient au cri sauveur : Vive la République ! Je les ai vus, ces valeureux enfants de la vieille Allemagne, tomber sous le fer des tyrans et rendre leur dernier soupir en invoquant la France. J'ai vu les chevaux de l'odieux prussien broyer les vertes moissons du paysan badois. J'ai vu de faibles femmes jetées dans les cahots, de timides jeunes filles fuir la rage de la réaction jusqu'au sein de cette ville de Strasbourg, où des autorités ombrageuses....

Mais je m'arrête et il est temps, car je sens la colère et l'indignation qui me gagnent. Non, non, mes chers paysans, ce n'est pas pour aider nos voisins à secouer le joug de la tyrannie que nos hommes d'état entretiennent avec votre argent une armée de cinq cent mille soldats.

Que veulent-ils donc faire ? Eh ! si vous regardez autour de vous : serait-ce contre ces six départements en état de siège, pour entraver la circulation des journaux interdits, pour soutenir des procès intentés presque chaque jour à la presse indépendante, pour escorter des visites domiciliaires sans motifs, pour permettre la violation du secret des lettres, pour poursuivre les républicains, les socialistes proscrits, pour aider à l'organisation de l'espionnage et de la délation, érigé en système sur toute la France ?... Quel tableau ! et ces gens-là ne rêveraient-ils qu'emploi de la force, de la violence et de la compression ! Et s'imagineraient-ils qu'on tue les idées avec le canon ! Et ne savent-ils pas que l'armée glisse des mains du pouvoir, chaque fois que le pouvoir veut s'en servir pour porter la plus légère atteinte aux libertés du pays ! De quel esprit de vertige le ciel les aurait-il donc frappés ?....

Je me résume :

Réduction de l'armée de terre au quart de l'effectif actuel, c'est-à-dire à une centaine de mille hommes ;

Suppression des neuf dixièmes des emplois existants et réduction considérable des gros traitements ;

Tels sont les principaux moyens d'économie publique qu'emploiera un gouvernement qui voudra régner sur la France et avoir nos sympathies.

L'ERMITE DU DONON.

(La suite du 5^e article au prochain numéro.)

BOURSE DU 30 JANVIER 1850.

5 p. 0/0 comptant	58
5 p. 0/0 comptant	95 20

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRY.

ANNONCES.

GRAINES FORESTIÈRES,
Chez H. GALL, rue des Dentelles, 4, à Strasbourg.

A VENDRE A NANCY POUR CAUSE DE DÉCÈS.

UNE GRANDE MAISON D'AUBERGE parfaitement meublée, avec tout le nécessaire et écurie y attenante. Le tout construit depuis trois ans et possédant une des meilleures clientèle de la localité.

S'adresser pour tous renseignements, à M^{me} veuve Louis, aubergiste, place Saint-Georges, à Nancy ; ou à M. BLAISE, notaire en ladite ville, place du Marché.

On accordera toute facilité de paiement.